

PROCES-VERBAL

SESSION EXTRAORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE

Type de session : Extraordinaire	Mode : Présentiel/Distanciel
Date : 20 février 2023	Lieu : Libreville
Début : 10 :00	Fin : 12 :30

Le lundi 20 février 2023 à 10 :00 s'est tenue en présentiel au siège de l'ITIE Gabon à Libreville, sis au quartier Batterie IV, Immeuble Bel Espace, derrière l'Ambassade du Togo et en distanciel à travers le lien zoom fourni, une session extraordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon). En outre, les collègues constituant le GMP étaient également présents, le cabinet de la présidente et le secrétaire technique permanent. La séance s'est déroulée sous la présidence de Madame Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBÉY, Présidente de l'ITIE Gabon.

La liste des participants est jointe en annexe.

A l'entame des échanges, Madame la présidente a présenté le seul point à aborder pour chaque membre présent.

- ❖ **La mise à disposition des différents collègues et les formulaires dans leurs formes brouillons.**

A la demande des acteurs exerçant dans le secteur extractif (les miniers et pétroliers), des préoccupations fortes se faisaient ressentir sur les délais de remplissage et de retour des formulaires. Le délai initial prévue par le cabinet MOORE qui est de (cinq 5 jours) posait problème pour les parties déclarantes. Ainsi cinq (5) jours supplémentaires leurs ont été octroyés sur la base de la mise à disposition des formulaires.

En effet, pour tous les membres présents dans la salle, il était question d'aborder ce point spécifique vu le temps imparti. Puis chacun s'est exprimé là-dessus.

Face à l'absence de voix favorables, des décisions ont été prises au risque de mettre en péril la mission de l'administrateur indépendant. Au terme de cette mission, des points circonstanciés ont été faits au Ministre de tutelle et aux plus hautes autorités suite à la visite du secrétariat international, afin de savoir quels étaient les points atteints et les différentes avancées.

En ce qui concerne la visite de l'administrateur indépendant, il était question de se poser les interrogations :

- Quelles sont les administrations concernées ?
- Toutes les cibles ont-elles été atteintes ?
- Les représentants ont-ils pu restituer correctement les informations auprès de leurs hiérarchies ?

- Le travail d'adduction de partage et de dissémination de différents formulaires avait-il débuté ?
Ces points devraient être traités ce jour.
En outre, deux (2) collègues ne se sont pas exprimés par rapport aux brouillons présentés. Il s'agit de :
- Du secteur privé
- Des opérateurs publics

La membre Jacqueline BIGNOUMBA du secteur privé s'est exprimée en partageant à l'assistance sa préoccupation, d'être à deux mois de rendre le rapport et n'ayant toujours pas de formulaire. Elle a donc émis son incapacité à pouvoir les disséminer suite à la non validation de la mise à disposition des brouillons par le GMP.

Le membre Petit-Lambert OVONO de la société civile a émis une préoccupation: la non réception à temps des formulaires qui pose un véritable problème dans le travail. Il propose ainsi (i) de faire travailler le GMP en urgence vu les délais très courts, afin que les entreprises privées puissent disposer de l'outil de travail, (ii) de diffuser un communiqué afin d'avoir une visibilité sur les tâches de tout un chacun car chaque acteur doit être conscient du rôle qu'il a à jouer dans ce processus.

Il a également rappelé au cabinet MOORE de (i) fournir un rapport de cadrage pour les sociétés supprimées du périmètre, (ii) consulter le rapport d'exécution de la loi des finances rédigée par la cours des comptes et (iii) tenir comptes du plan triennal 2024 qui a donné lieu à la loi de référence de 2021 parce que ce sera un élément qui servira pour approbation.

On retient du Collège Administration que les quatre collègues se sont exprimés favorablement pour que les formulaires reçus par le cabinet MOORE soient exploités sous réserve de consolidation par les différentes parties déclarantes.

Afin de passer en revue ces éléments avec les membres du GMP, une session de travail avec le cabinet MOORE a été maintenue au siège de l'ITIE-Gabon avec les membres des parties concernées à savoir :

- Les impôts
- Mines et géologie
- Hydrocarbures
- Administration publique et trésor

Le cabinet MOORE a intervenu en faisant la présentation sur la collecte des données afin de savoir comment procéder sur celles-ci (toutes les informations quantitatives recueillies). Collecter les données afin de déterminer le périmètre des sociétés, des taxes incluses et des entités publiques. Une demande de la liste des sociétés a été émise auprès de la DGMG (Direction générale des mines et de la géologie) et de la DGH (Direction générale des hydrocarbures) qui par la suite a été communiquée aux différentes entités gouvernementales notamment les impôts, le trésor et la douane pour qu'elles communiquent tous les paiements auprès de ces sociétés. Un exemple a été fait sur présentation d'un fichier Excel en projection. Pour l'heure, seules les informations des impôts ont été collectées en attente des soumissions de la douane et du trésor.

La société de raffinage ne fera pas partie du périmètre, SOGARA n'ayant pas donné d'approbation d'exploitation, elle sera supprimée automatiquement. Après avoir déterminé les périmètres des sociétés à ce moment on pourra ajuster le formulaire de déclaration pour avoir toutes les taxes incluses dans le formulaire de déclaration y compris toutes les sociétés. Ainsi nous aurons un formulaire de déclaration finale. Par ailleurs, des formulaires ont été personnalisés selon le domaine dans lequel ces sociétés opèrent. Donc un formulaire pour les sociétés qui opèrent dans les hydrocarbures, un formulaire pour les administrations qui opèrent dans le secteur minier et un autre pour les sociétés minières qui opèrent dans le secteur minier (une présentation sur Excel a été faite pour illustration).

Pour terminer, Madame la Présidente a rappelé les deux (2) points circonstanciels qui vont être faits pour le point d'étape au niveau de la mission du secrétariat international et dans le cadre de la première phase de la mission

du cabinet. Aussi, informer les plus hautes autorités pour le prolongement de la mission du cabinet MOORE sur le territoire Gabonais. Elle a également spécifié qu'il revient à chaque collège de s'organiser afin que les informations qui constituent les points bloquants remontent rapidement auprès du cabinet pour affiner et valider les formulaires, car celui-ci constitue la base de la collecte de la donnée.

A la fin de cette session, un calendrier doit être obligatoirement redéfini par le cabinet compte tenu de la mise à disposition des formulaires temporaires.

Un déploiement du cabinet sur Port-Gentil est prévu pour le jeudi 23.02.2023

Un point hebdomadaire est attendu de notre part au niveau du Ministre de tutelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a clos les travaux de la session extraordinaire à 12H30.

Fait à Libreville, le 27 février 2023

Pour le Groupe Multipartite de l'ITIE-Gabon

La Présidente

Léontine-Tania OYOUMI-LOUMBOU épouse BIBEY

